



COVEA FINANCE SAS

# COVEA AQUA

**information**  
**périodique**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

*Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.*

Information Périodique au 30.06.2021

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 / 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier		108 168 551,78
b) Avoirs bancaires		1 430 043,19
c) Autres actifs détenus par l'OPC		16 805 700,43
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		<b>126 404 295,40</b>
e) Passif		-11 995 964,33
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		<b>114 408 331,07</b>

## Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PART A / FR0013312667	6 154,6165	EUR	142,59
PART I / FR0013312675	771 444	EUR	147,16

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	83,13	75,23
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	11,42	10,34
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	4,19	3,79

## Répartition des actifs par devise

Devises (10 principales devises)	Montant En devise de comptabilité de l'OPC	Pourcentage	
	EUR	Actif net	Total des actifs
EUR	75 350 874,96	65,87	59,61
CHF	13 067 470,67	11,42	10,34
GBP	10 685 842,61	9,34	8,45
DKK	4 144 404,66	3,62	3,28
SEK	3 810 606,46	3,33	3,01
NOK	1 109 352,42	0,97	0,88
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
<b>Total</b>	<b>108 168 551,78</b>	<b>94,55</b>	<b>85,57</b>

## Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

Pays (10 principaux pays)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
France	18,91	17,10
Allemagne	13,74	12,44
Pays-Bas	12,52	11,33
Suisse	11,42	10,34
Royaume-Uni	9,34	8,45
Finlande	7,81	7,07
Italie	6,75	6,11
Autriche	4,33	3,92
Danemark	3,62	3,28
Suède	3,33	3,01
Autres pays	2,78	2,52
<b>Total</b>	<b>94,55</b>	<b>85,57</b>

## Répartition des actifs par secteur économique

Secteur économique (10 principaux secteurs)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Machines : industrielles	17,19	15,57
Matériaux de construction : autres	10,10	9,15
Chimie de spécialité	8,20	7,42
Eau	7,01	6,35
Produits alimentaires	4,42	4,00
Pharmacie, biotechnologie	3,62	3,28
Ingénierie industrielle	3,33	3,01
Fournisseurs industriels	3,17	2,87
Articles personnels	2,90	2,62
Brasseurs	2,89	2,61
Autres secteurs	31,72	28,69
<b>Total</b>	<b>94,55</b>	<b>85,57</b>

## Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
<b>PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :</b>	<b>4,19</b>	<b>3,79</b>
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPCVM nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	4,19	3,79
<b>AUTRE NATURE D'ACTIFS :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Bons de souscription	-	-
- Bons de caisse	-	-
- Billets à ordre	-	-
- Billets hypothécaires	-	-
- Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4,19</b>	<b>3,79</b>

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions / Remboursements
<i>Devise de comptabilité de l'OPC : EUR</i>		
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.  et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	11 975 475,11	14 028 583,51
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	4 797 172,09
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	6 476 693,00	5 253 641,00
<b>Total sur la période</b>	<b>18 452 168,11</b>	<b>24 079 396,60</b>

## Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions	Nature	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de la période.